

Mais ce terrain d'entente n'a malheureusement pas encore permis d'assurer la mise en application du plan que personne ne conteste en soi. Comme le suggérait Sir John, ce n'est toutefois pas le temps d'atténuer notre engagement ou nos efforts. Il faut plutôt faire montre de persévérance pour construire sur les acquis et pour viser le succès.

J'aimerais, dans ce contexte, remercier le Secrétaire général pour son récent rapport qui résume les activités de ceux qui participent depuis deux ans aux négociations en vue d'un règlement. Tous les pays membres sont bien conscients que le Secrétaire général a fait de la Namibie l'une de ses plus hautes priorités lorsqu'il a assumé ses fonctions. Ses fréquentes consultations et la préoccupation maintes fois exprimée à l'égard de cette question viennent s'ajouter aux pressions internationales en vue d'y trouver une solution.

Il faudrait également reconnaître le dévouement du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Namibie, M. Maarti Ahtisaari, et de l'ensemble du Secrétariat. Leur travail préparatoire sur les composantes civile et militaire du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition [GANUPT] a contribué à donner à l'Organisation des Nations Unies la capacité d'assumer la tâche qui lui reviendra le jour de l'exécution du Plan.

La contribution toute particulière des États de première ligne et du Nigeria mérite également d'être soulignée. Ces pays n'ont pas ménagé leurs efforts et ont permis d'établir une étroite collaboration lors des négociations visant la mise en application rapide de la Résolution 435 du Conseil de sécurité. L'attitude constructive de nos partenaires africains a été importante tout au long de nos plus récents entretiens.

Leur coopération a permis des progrès substantiels pendant les consultations intensives de l'été dernier. Pendant ces consultations, des questions difficiles ont été étudiées et réglées à la satisfaction des parties impliquées dans le processus de négociation qui ont eu lieu soit à Washington, soit à New York. Ainsi :

— Des ententes ont été conclues sur la façon d'assurer l'équité et l'impartialité du processus de règlement, ainsi que sur le déploiement du GANUPT ;

— Toutes les parties ont accepté un ensemble de principes concernant l'Assemblée constituante et la Constitution proprement dite d'une Namibie indépendante. Ces principes ont été publiés dans un document du Conseil de sécurité.

Grâce à ces consultations, les seules questions qui restent à régler sont, premièrement, le système électoral pour élire les membres de l'Assemblée constituante (deux possibilités ayant été définies au préalable) ; et, deuxièmement, certaines questions techniques liées à la composition du GANUPT.

À la lumière des progrès réalisés, les représentants des États de première ligne, du Nigeria, de SWAPO [mouvement de libération de l'Afrique du Sud-Ouest] et du Groupe de contact ont rencontré le Secrétaire général, le 24 septembre 1982, pour faire rapport sur les ententes qui ont été conclues et pour lui indiquer les principaux points demeurés en suspens. Tous étaient d'avis qu'aucun obstacle insurmontable ne subsistait dans le contexte de la Résolution 435.